

nuation que des efforts soient faits à remédier ces griefs. Le manque d'assurer la législation demandée par les membres de Manitoba est regrettable; mais votre comité démontrerait que beaucoup peut être accompli par l'organisation perfectionnée, l'agitation continue et le propre emploi du bulletin.

*Exécutif de la Colombie Anglaise.*—Votre comité approuve la contestation du Comité Exécutif pour la Colombie Anglaise qu'il devrait y avoir d'autres restrictions à l'importation du travail à bon marché Oriental. Les faits qu'ils communiquent à l'égard des industries de la pêche et des conserves de la Province, devraient être soigneusement considérés par les délégués, dans le but de remédier les causes de plaintes dont il est fait référence, comme les travailleurs de la Colombie Anglaise le désire.

*L'Exécutif de Québec.*—Votre comité a remarqué les efforts des travailleurs de Québec à assurer une législation favorable et leur défaut comparatif; mais ils sont satisfaits que par la continuation de ces efforts, ils sont certains qu'avec le temps ils parviendront à obtenir de bons résultats.

En conclusion, votre comité désire exprimer sa satisfaction pour les habiles rapports présentés par le Président et les différents comités exécutifs, et des témoignages qu'ils donnent que tous les officiers du Congrès ont rempli leur devoir de leurs meilleurs talents et méritent les sincères remerciements de ce Congrès et des travailleurs à gages du Canada en la faveur desquels ils ont travaillé.

Le tout est respectueusement soumis,

D. J. O'DONOGHUE, *Président.*

A. H. LAVERDURE.

P. J. MARSAN.

M. H. O'CONNOR.

DAVID HASTINGS, *Secrétaire.*

Sur motion, le rapport est supposé être lu, et est considéré clause par clause.

Proposé par M. Flett, secondé par M. O'Donoghue, et résolu,

Que la correspondance ayant rapport à la résignation d'Albert Hudson de l'Exécutif pour Ontario, soit présentée devant ce Congrès, montrant la cause de sa résignation.

La correspondance est déposée sur la table, et des explications satisfaisantes sont données à l'égard de sa résignation.

Proposé par M. Todd, secondé par M. Dower, et résolu,

Que Messrs. O'Donoghue et Hastings soient un comité spécial et rapporte une résolution à ce Congrès, au sujet de la conduite des autorités des États Unis dans la grève des Mineurs, qui a été le résultat de la mort d'un nombre de personnes qui, au temps de leur mort, exerçaient leur droit comme citoyens.

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. March,

Que d'autant plus que certaines plaintes ont été faites de la part des manouvriers de fret employés au service du chemin de fer le Grand Tronc en cette cité, contre la conduite de l'agent Wallace, relativement au très injuste traitement quant aux heures de travail, du temps extra et aucune rémunération pour tel; qu'il soit résolu, que cette question soit référée à un comité d'enquête spécial composé des délégués Robinson, Gibson, Williams, Flett et Obermeyer, et avec pouvoir d'agir tel qu'ils jugeront nécessaire et à propos, y comprenant la co-opération du Conseil des Métiers et du Travail d'Hamilton.

La motion est perdue.

La considération des résolutions soumises par le comité des Ordres Permanents et des Résolutions est reprise.

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. March, et résolu,

Considérant que l'opération des chemins de fer par l'électricité a pris de vastes proportions, que ce soit instruction au Comité Exécutif de considérer la prudence de deman-